

Rapport annuel de suivi de mise en œuvre du PGMR

Année de référence
2023



M. Joël Badertscher
Directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Mme Virginie Roger
Coordonnatrice gestion des matière résiduelles

Orientations

Afin d'atteindre ses objectifs, le PGMR 2023-2030 de la MRC des Pays-d'en-Haut propose quatre orientations qui définissent les priorités d'action.

Chaque orientation comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre.

Globalement le PGMR propose 23 mesures qui reposent sur six types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Le plan d'action se présente donc de la façon suivante :

4 Orientations	6 Types d'action	Mesures
1. Optimiser les services en GMR	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition de connaissances• Encadrement• Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)• Service• Soutien• Suivi	8
2. Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR		9
3. Accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement		3
4. Soutenir les acteurs du milieu, identifier les occasions importantes.		3

Légende monétaire :

\$	Faibles coûts, à même les opérations courantes
\$\$	Coûts faibles à moyen, relié principalement à du temps employé ou à des investissements modestes (moins de 50 000\$)
\$\$\$	Investissements modérés nécessitant du temps employé et des services externes (moins de 150 000\$)
\$\$\$\$	Investissements ou opérations majeurs, entre 1M \$ et 2M\$

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
1.1	Exercer la compétence de la MRC sur les écocentres - Mettre en réseau les écocentres existants – uniformiser et optimiser la gestion interne et l’expérience utilisateur						
	Mettre en réseau les écocentres existants	MRC	Municipalités d’Estérel, Sainte-Adèle, Saint-Adolphe d’Howard, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Wentworth-Nord	Mandat d’étude	\$\$\$	* Mise à niveau des écocentres en fonction du diagnostic posé * Harmonisation des services et des procédures * Fonctionnalité de l’organisation des ressources humaines * Quantité de matériaux de CRD valorisée * Nombre d’utilisateurs	Le mandat d’étude a été octroyé, les résultats et le rapport ont été présentés aux élus et directions générales au printemps 2023. Les municipalités souhaitent travailler entre elles. Aucune orientation claire identifiée pour le moment. Lors du dernier comité de 2023 il a été proposé de trouver un financement afin d'embaucher une ressource/chargé de projet afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport écocentre.
	Procéder aux améliorations et ajouts nécessaires des lieux						
	Optimiser et harmoniser les conditions d’accès et accès partagés/commons pour tous les citoyens de la MRC incluant les horaires, la tarification, les limites permises, la clientèle admise, les matières acceptées, les catégories de matières						
	Optimiser et harmoniser les ressources humaines partagées affectées aux opérations et à l’administration						
	Revoir les débouchés pour les matières en fonction de leur quantité plus importante et homogénéité par filière à la suite de la mutualisation des quantités						
Prévoir des circuits logiques de levées des conteneurs ou de collecte des matières, conséquents de la mutualisation des quantités							
1.2	Améliorer la performance du secteur ICI- Accroître le taux de valorisation des matières résiduelles du secteur ICI, assurer une gestion de la matière organique pour l’ensemble du secteur ICI.						
	Assurer deux ressources à la MRC pour l’accompagnement des ICI (pérennisation et/ou embauche)	MRC		Structuration de la bonification de l’accompagnement par la MRC, pérennisation ou embauche de ressources	\$\$\$	* Nombre d’ICI adhérents à l’offre de services de la MRC * Pourcentage du nombre total	En 2023, pérennisation de la ressource dédiée au secteur ICI. Poursuite de l’accompagnement personnalisé de la gestion des MR générées, signatures de 67 nouvelles ententes pour réduire l’enfouissement, optimiser le recyclage et valoriser les matières organiques. Pour bénéficier des services de collectes des déchets, les ICI ont
Faire connaître l’offre de services flexible de la MRC au secteur ICI (choix de contenant et fréquence, collectes supplémentaires de pointe)							

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Intégrer les ICI à la collecte des matières organiques			humaines		d'ICI intégrés à la collecte de matières organiques	l'obligation de recycler et de composter.
	Promouvoir la tarification variable de la MRC selon le niveau de service retenu par les ICI						
	Étendre l'offre de service pour les besoins ponctuels (ex. : collectes supplémentaires de carton, polystyrène ou autres matières à gérer en pointe au-delà de la fréquence de collecte régulière)			Ressources humaines			
	Partager les cas à succès sur le territoire, par exemple des organisations qui ont réalisé des économies et une meilleure diversion de l'enfouissement						
	Réévaluer la fréquence des collectes à trois voies - Assurer un équilibre entre la fourniture de services aux participants des collectes, les coûts des services de collecte et la performance relative des collectes de matières valorisées par rapport aux déchets.						
1.3	En lien avec les mesures 1.2 et 1.5, à l'aide de suivi des quantités, et de la participation aux collectes réévaluer la fréquence des collectes de déchets, d'encombrants, de matières recyclables et de matières organiques	MRC		Ressources humaines	\$	* Participation aux collectes (taux de sortie des bacs) * Taux de remplissage des contenants (bacs, CCA, CSE)	En 2023, la fréquence de collecte des matières organiques en porte à porte a été bonifiée, passant de 38 fois par année à 40 fois.
	Appliquer la révision des fréquences aux secteurs résidentiel, multilogements et aux LAV lors des renouvellements de contrats ou de modification à l'offre de services						En 2024, la MRC rédigera des appels d'offres pour la collecte et le transport et proposera dans les bordereaux de soumissions avec différentes fréquences de collectes. La grille tarifaire destinée au secteur ICI a également révisée afin de s'adapter aux besoins saisonniers avec des choix de fréquences fixes (même collecte tout au long de l'année) et des choix estivaux/hivernaux.

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Adapter les services de collecte aux multilogements - Améliorer le détournement de l'enfouissement des matières résiduelles générées par les multilogements						
1.4	En lien avec la mesure 2.1, adapter les messages d'ISÉ aux multilogements	MRC		Ressources humaines	\$	*Participation aux collectes *Quantité de matières issues des multilogements détournées de l'enfouissement	Selon les règlements municipaux, les multilogements peuvent bénéficier de la collecte en conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis avec des fréquences adaptées pour les 3 matières.
	Évaluer l'adaptation ou la modulation des contenants et de la fréquence de collecte selon les besoins particuliers des multilogements						
	Appliquer les changements nécessaires aux différents contrats de collecte						
	Étendre et organiser la collecte intelligente - Employer une méthode de suivi numérique de mœurs des générateurs de matières résiduelles afin d'optimiser les services de collecte (fréquence, tarifs, détournement de l'enfouissement, etc.)						
1.5	Apposer des puces RFID sur l'ensemble des contenants de collecte	MRC		Mandat d'accompagnement, apposition de puces	\$\$\$	*Optimisation des services à la suite de la collecte et l'analyse des données de la collecte intelligente	Depuis 2021, nous avons rétropucé et assigné environ 11 000 bacs (nouvelles constructions, réparation d'un bac = puce sur tous les bacs). En 2023, ce sont 3571 qui ont été rétropucés par l'équipe terrain de la MRC.
	Déterminer les outils de traitement de données à utiliser pour maîtriser les informations recueillies						
	Exiger la lecture des puces dans les prochains devis de collecte						
	Documenter et analyser les taux participation aux collectes et toutes les autres données pertinentes récoltées, le tout dans le but de la valorisation accrue des matières résiduelles			Ressources humaines	\$		

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
1.6	Poursuivre et harmoniser l'implantation des équipements aux endroits désignés comme LAV, Assurer l'emploi des meilleures pratiques dans l'atteinte d'un niveau de desserte adéquat en LAV qui permet d'enrayer des dépôts "spontanés".						
	Créer un guide ou des lignes directrices d'implantation à l'intention des municipalités locales	MRC	Municipalités locales	Ressources humaines, création des outils de sensibilisation	\$\$	* Utilisation appropriée des équipements aux LAV * Fréquence de collecte en équilibre avec le nombre d'équipements * Réduction des événements de « dépôts sauvages »	Les fréquences pour les conteneurs (CCA ET CSE) sont modulables selon les pics d'activités saisonnières (nettoyage printanier, automnal, fêtes de fin d'année, déménagement, réduction des collectes en bacs roulants...). De plus, certains LAV ont été déplacés et dissimulés afin de desservir uniquement les clientèles non desservies en porte à porte. Cela a eu pour effet de diminuer significativement les dépôts sauvages dans les LAV les plus problématiques.
	Identifier les meilleures pratiques d'entretien à observer (ex. : pour maximiser la durée de vie des toiles des conteneurs semi-enfouis, etc.)						
	Développer et déployer des outils de sensibilisation harmonisés aux abords de ces endroits pour améliorer la qualité du tri qui est fait par les usagers						
	Identifier les lieux où l'implantation de nouveaux équipements est indiquée (en continu)						
Évaluer la pertinence de l'ajout de points de service de type « mini-écocentre ». Desservir adéquatement le territoire complet en services de type écocentre							
1.7	Suite complémentaire de la mesure 1.1, identifier des lieux insuffisamment desservis en services de type écocentre	MRC	Municipalités locales	Ressources humaines, identification de lieux, ententes		* Quantité de CRD valorisés	<i>Aucune action prévue dans l'échéancier en 2023.</i>
	Identifier les endroits propices à l'installation de « mini-écocentres » et conclure tout entente nécessaire à leur exploitation le cas échéant						
	Ajouter les équipements de collecte de matières ciblées aux endroits établis			Établissement des mini-écocentres et opérations			
	Établir et publiciser les modalités de fonctionnement de ces sites (permanents ou saisonniers, consignes de tri, etc.)						
	Assurer la surveillance et les opérations des mini-écocentres						

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
1.8	Exiger la valorisation des boues de stations municipales dans les contrats octroyés. Améliorer ou maintenir la valorisation des boues de stations municipales						
	Si la qualité des boues ne permet pas leur valorisation, identifier ce qui empêche la valorisation et élaborer un plan d'action pour y remédier	Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur	MRC	Plan d'action le cas échéant, révision du contenu des contrats de gestion des boues municipales le cas échéant	\$	* Abandon complet de l'enfouissement des boues municipales	Les étangs aérés de Saint-Adolphe-d'Howard ont été vidangés en octobre 2022 (Pompage et déshydratation mécanisée par centrifugeuse) avec épandage pour valorisation agricole. En 2023, à Sainte-Adèle, la vidange près de 800 tonnes s'est échelonnée tout au long de l'année avec valorisation en alternance dans deux fermes.
	Exiger la valorisation dans les contrats de gestion des boues octroyés par les municipalités locales						
	Poursuivre la transmission annuelle par les municipalités locales à la MRC les données relatives aux matières résiduelles qu'elles gèrent ou qui relèvent de leur compétence, dont les boues municipales						
2.1	Établir un plan de communication pour l'ISÉ muni d'un calendrier annuel-Bonifier l'offre d'ISÉ actuelle et rejoindre davantage de générateurs de matières résiduelles.						
	Recourir à une ressource ou à un service spécialisé afin de structurer l'approche actuelle et de dresser le plan de communication du département	MRC	Collaborateur interne ou consultant en communication, municipalités locales	Mandat initial, calendrier annuel	\$\$	* Établissement d'un plan de communication étoffé * Diffusion de contenu en cohérence avec le calendrier annuel	Le mandat pour le plan de communication sera donné à l'externe en 2024.
	Établir les meilleurs moyens / outils pour rejoindre les différentes clientèles à interpeller (multilogements, aînées, familles, ICI, saisonniers, etc.) établir un calendrier annuel						
	Clarifier le rôle de la MRC et des municipalités dans l'ISÉ						
	Identifier les outils à préconiser auprès de communautés minoritaires						
	Inclure les sujets d'usage et ceux qui visent l'amélioration de la participation à la collecte des matières organiques, la promotion de						

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	l'herbicyclage et le feuillicyclage, 3RV, les sacs acceptés dans la collecte des matières organiques, gestion de matières générées en cas pointe exceptionnelle (ex. : résidus verts après les tempêtes, CRD en cas de force majeure), etc. Détailler l'ISÉ annuellement en concertation avec un comité de représentants municipaux et en cohérence avec le Plan de communication						
	Informier et sensibiliser les citoyens sur la réduction à la source. Accroître l'adhésion à la réduction à la source afin de diminuer la génération de matières résiduelles						
2.2	En lien avec la mesure 2.1, inclure le sujet de la réduction à la source dans les activités d'ISÉ Identifier des campagnes de sensibilisation existantes de réduction à la source et en faire la promotion ou y adhérer selon le cas	MRC		Activités d'ISÉ centrés sur la réduction à la source	\$	* Réalisation annuelle d'actions d'ISÉ portant sur la réduction à la source	Communication en lien avec la réduction des fréquences de collectes des déchets ultimes en période hivernale. Diffusion des messages en lien avec la Semaine Québécoise de Réduction des déchets en octobre.
	Optimiser la prestation de la patrouille verte. Assurer une meilleure couverture du territoire par des agents de sensibilisation						
2.3	Embaucher les patrouilleurs dans chacune des municipalités locales, ceux-ci pourront occuper une tâche globale en environnement plus large que la GMR Préciser entre les municipalités locales et la MRC les responsabilités de chacun en GMR et à la diffusion de l'ISÉ Assurer une formation de la MRC envers les patrouilleurs municipaux en début de saison afin de privilégier le transfert de connaissances et les meilleures pratiques Accompagner la formation MRC des outils d'ISÉ et de suivis développés par la MRC	Municipalités locales	MRC	Service saisonnier offert par les municipalités, formation en début de mandat par la MRC	\$	* Embauche récurrente de patrouilleurs dans les municipalités locales * Rapports d'activités saisonniers de la patrouille verte	En 2023, la MRC a assuré la formation et fournit les outils en lien avec la gestion des matières pour les patrouilles estivales des municipalités, avec notamment visites des lieux de traitement. Les municipalités ont transmis à la MRC le résultat des patrouilles dont le mandat concernait la GMR. Les principaux constats sont en lien avec les encombrants et le potentiel valorisable.

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Assurer un soutien au besoin de la MRC envers les municipalités pour l'encadrement des patrouilleurs ou pour réponse à des situations particulières						
	Poursuivre et accroître les activités terrain de la patrouille verte dans chacune des municipalités						
2.4	Diffuser, communiquer et appliquer la réglementation existante de la MRC, Assurer une meilleure couverture du territoire par des agents de sensibilisation						
	En lien avec la mesure 2.1, faire connaître le contexte réglementaire aux générateurs	MRC	Municipalités locales	Maintien du sujet de la réglementation dans les activités d'ISÉ et d'inspection de la MRC	\$	* Actions d'ISÉ et d'inspection portant sur la réglementation MRC	Une équipe terrain dédiée aux GMR effectue notamment des inspections sur le tri des matières et la conformité des bacs roulants. Une première ville a eu une campagne de régularisation des bacs noirs (non conforme, excédentaire, peint) afin de respecter la réglementation d'un bac à déchets ultimes par unité d'occupation. Ces campagnes de régularisation s'appliqueront à l'ensemble du territoire progressivement. Un dépliant informant sur la réglementation GMR est en cours d'élaboration.
	Collaborer avec les municipalités locales pour communiquer les objectifs visés par l'application de la réglementation (ex. : nombre limité de bacs de déchets, etc.)						
	Appliquer la réglementation à l'aide des inspections terrain et de la collaboration municipale						
Favoriser l'adoption de politiques et de pratiques visant l'exemplarité municipale. Rendre les municipalités des modèles en gestion des matières dans les immeubles et à l'approvisionnement sus leur gouverne							
2.5	Identification des lieux publics municipaux (hôtel de ville, parc, terrain de jeu, etc.) nécessitant des équipements de tri à trois voies	Municipalités locales	MRC	Identification des lieux publics municipaux nécessitant des îlots de tri à trois voies	\$	* Accès aux trois voies de collecte dans les lieux publics municipaux, présence de politiques dans les villes et municipalités	Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective différents lieux extérieurs ont été identifiés pour les 2 voies (recyclage et déchets). L'exercice d'inventaire doit se poursuivre par les municipalités pour l'ajout de la troisième voie dans certains lieux.
	Installer les équipements (bacs, conteneurs ou îlots de tri)			Installation des équipements			
	Réunir et partager des exemples probants de politiques d'exemplarité en GMR appropriés pour le secteur municipal						
	Rédiger un guide d'élaboration de politiques						

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	d'exemplarité en GMR dans le secteur municipal					locales de la MRC	
	Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux			MRC partage d'exemples et rédaction du guide d'élaboration			
	Prévoir une mise à jour des politiques aux trois ans afin de conserver leur actualité et de consigner par écrit les mœurs avantageuses déjà en place						
	En lien avec la mesure 2.6, appliquer l'écoresponsabilité aux événements organisés par la municipalité			Municipalités mise en place des politiques et révision aux trois ans			
	Maintenir l'implication de la MRC dans les événements et lier le financement à l'évaluation de l'écoresponsabilité, Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI						
2.6	Maintenir l'implication de la MRCPDH dans les événements	MRC		Maintien de l'implication dans les événements (technique)	\$	* Nombre d'événements écoresponsables	Tout au long de l'année la MRC offre un support technique et logistique pour plusieurs événements d'envergure sur le territoire (Festivals des Arts de Saint-Sauveur, Oktobierfest de Sainte-Adèle, Festival Lost River de Wentworth-Nord...)
	Promouvoir et rendre disponibles les outils adaptés (ex. : capuchon réutilisable pour les bacs roulants développé par la MRC)			Développement ou promotion d'un guide de référence	\$		
	Développer ou promouvoir une formation et un guide de référence, conformes aux standards du Conseil québécois des événements écoresponsables, pour l'organisation d'événements écoresponsables			Tenue de formations sur l'organisation d'événements écoresponsables			

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Lier la cote écoresponsable aux critères d'évaluation des projets supportés par le Fonds culture et patrimoine de la MRC (inclure au Guide d'attribution et à la grille d'analyse)			Inclusion de la cote d'écoresponsabilité aux critères d'évaluation de support financier			
	Partager les succès						
	Exiger la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis, Accroître le recyclage et la valorisation des CRD par la conscientisation et la contrainte des donneurs d'ouvrage						
2.7	Inclure l'obligation de la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis	Municipalités locales		Inclusion au processus d'émission de permis et de suivi	\$	* Quantité de CRD éliminés (enfouis)	Les municipalités souhaitent plus d'exemples de réalisations extérieures au territoire et ont demandé à la MRC de compiler les meilleures pratiques.
	Valider l'utilisation du lieu désigné sur présentation de preuve (facture, bon de pesée, etc.)						
	Maintenir les activités du comité de suivi du PGMR, Maintenir l'adhésion et la mobilisation des parties prenantes						
2.8	Maintenir l'implication des membres participant aux comités d'élaboration du PGMR et transformant leur mandat en mandat de suivi de la mise en œuvre	MRC	Représentants des municipalités locales	Activités périodiques du comité de suivi du PGMR	\$	* Production d'observations périodiques du comité de suivi du PGMR	Le comité GMR, formé d'élus, s'est réuni 5 fois en 2023. Les communications avec les municipalités sont réalisées en continu tout au long de l'année, tant avec les responsables en environnement que les services des communications. Le comité de suivi du PGMR se réunira au printemps et à l'automne 2024.
	Réunir périodiquement le comité de suivi du PGMR et partager ses observations aux parties prenantes						
	Améliorer les connaissances sur les vidanges des boues de fosses septiques, Améliorer les connaissances des installations septiques sanitaires isolées. Connaître la quantité des boues vidangées et leur lieu de traitement						
2.9	Identifier en détail les processus de suivi dans chacune des municipalités et voir aux améliorations le cas échéant afin d'améliorer la collecte de données	Municipalités locales	MRC	Documentation et réflexion	\$	*Renseignements obtenus sur les boues de fosses septiques et leur	Chaque municipalité réalise la réflexion au sein de son organisation pour améliorer la collecte des données.

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Documenter les meilleures pratiques des différentes méthodes de gestion des boues de fosses septiques depuis le suivi jusqu'à la gestion municipale					disposition	
	Améliorer la connaissance de la quantité de boues vidangées			Obtention de données bonifiées			
	Obtenir les informations sur les lieux de valorisation et les quantités traités						
	Examiner la pertinence d'un programme d'inspection des fosses septiques						
	Développer une filière de réemploi des encombrants et des CRD en bon état, Organiser le réemploi d'encombrants en bon état et de matériaux de CRD réutilisables						
3.1	Projet à arrimer avec la mesure 1.1 et l'exercice de la compétence de la MRC sur les écocentres (lieux de réemplois potentiels)	MRC, organisme	Consultant	Documentation et réflexion	\$	*Réduction de la quantité des encombrants et des matériaux de CRD envoyée à l'enfouissement	Aucune action en 2023 réalisée, en attente de l'orientation prise avec la mesure 1.1. Le prochain appel d'offres de collecte de transport sera rédigé en 2024.
	Documenter les meilleures pratiques des ressourceries						
	Identifier les items et matériaux à intégrer à la filière de réemploi						
	Prévoir un système de collecte qui permet de protéger l'intégrité des matériaux et objets (apport volontaire ou collecte en véhicule approprié)						
	Évaluation d'un service de collecte sur demande pour redistribution						
	Identifier un(des) partenaire(s) pour la main d'œuvre selon les orientations retenues (nettoyage, tri, réparation, réemploi sans frais ou mise en vente, démontage, etc.)				Opérations		
3.2	Examiner la faisabilité de recevoir des nouvelles matières aux écocentres, Accroître la valorisation de matières qui sont usuellement éliminées						

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	En lien avec la mesure 1.1, prévoir des espaces aux écocentres à employer comme points de chute et de mise en commun de matières pour lesquelles la valorisation est possible (ex. : gypse, RDD tous couverts par une REP et/ou non acceptés par les lieux de tri des RDD sous REP) ou émergente (ex. : polystyrène, plastique d'entreposage de bateau)	MRC		Organisation des sites physiques	\$	* Liste des types de matières valorisées	Maintien des collectes de styromousse à l'écocentre de Saint-Sauveur et à l'Hotel de Ville de Sainte-Anne-des-Lacs. Poursuite du projet de récupération des toiles de plastique des bateaux avec les entreprises du territoire.
	Vérifier les critères de tri et de préparation auprès des lieux de traitement (degré de contamination à respecter, critères d'entreposage, mode de transport, quantités minimales, etc.)						
	Établir des ententes de type projet pilote ou pérenne, par matière, lorsque les quantités disponibles et la faisabilité technique et économique s'y prêtent			Vérifications des modalités, création d'ententes et veille technologique			
	Maintenir une veille technologique sur les filières de valorisation émergentes						
3.3	Optimiser les lieux d'apport volontaire de RDD et de TIC dans chacune des municipalités - Accroître la valorisation de matières qui sont usuellement éliminées						
	En cohérence avec les mesures 1.1 et 1.7, évaluer la desserte de proximité sur l'ensemble du territoire pour les matières résiduelles à forte incidence environnementale	MRC	Municipalités locales	Évaluation des besoins et déploiement de la desserte		* Desserte du territoire * Quantités de RDD et de TIC valorisées	<i>Aucune action prévue dans l'échéancier 2023.</i>
Établir, aux zones non desservies de façon optimale, des points de chute complémentaires pour les RDD et TIC uniquement, privilégier l'utilisation des bacs fournis par les récupérateurs et prévoir les frais d'aménagement des sites le cas échéant							

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
4.1	Assurer l'accès aux sites de traitement nécessaires pour chacune des filières - Assurer l'accès aux centres de tri et de traitement nécessaires pour l'ensemble des matières issues des collectes selon les besoins et spécificités de la MRC						
	Maintenir le statut de la MRC comme membre à La Coop de solidarité Tricentris, pour le tri des matières recyclables	MRC		Administration des ententes de traitement et représentation	\$	* Poursuite des services de tri et de traitement performants et représentants un équilibre de coûts et de distances de transport	L'entente avec le site de traitement de la matière organique sera renouvelée en 2024. Avec la modernisation de la collecte sélective, c'est Éco Entreprise Québec qui sera responsable du tri et conditionnement des matières recyclables la prochaine année.
	Assurer l'accès à un lieu de traitement de la matière organique compatible avec les besoins du territoire						
	Suivre la situation de la capacité des lieux d'enfouissement technique afin de prévoir les alternatives à l'horizon						
	Rendre possible l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sur le territoire						
	Développer des ententes avec les lieux de traitement de matières émergentes						
4.2	Soutenir les organismes qui effectuent le maillage entre les générateurs et les distributeurs de dons alimentaires - Assurer un soutien et une reconnaissance du travail des organismes qui participent à réduire le gaspillage alimentaires						
	Soutenir financièrement ou maintenir le soutien financier des organismes qui facilitent le maillage entre les générateurs (restaurants, hôtels, épicerias, cafétérias des centres de ski, etc.) et les organismes "preneurs" de dons de denrées alimentaires	MRC	Organismes	Administration des ententes de traitement et représentation	\$	Rapports périodiques des organismes	Plusieurs projets ont été financés avec le Fonds Régions et Ruralité en 2022-2023 et 2023-2024, les promoteurs œuvrent notamment dans l'aide alimentaire. Les projets permettent par exemple l'acquisition de chambre froide, l'aménagement d'espace pour le stockage des dons.

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Tenir compte des résultats des organismes						
4.3	Poursuivre le partenariat avec une organisation centrée sur l'accompagnement du secteur commercial - Soutenir l'accompagnement en GMR et économie circulaire du secteur commercial qui compose la principale portion des ICI						
	<p>Poursuivre le partenariat avec une organisation spécialisée qui fournit de services d'accompagnement au secteur ICI et qui privilégie le secteur commercial majoritaire sur le territoire</p> <p>Tenir compte des résultats de l'organisation</p>	MRC	Organisation spécialisé	Administration des ententes de traitement et représentation	\$\$	* Rapports périodiques de l'organisation	<p>Une entente sectorielle de développement en économie circulaire d'une durée de 3 ans a été signée avec le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des affaires municipales et de l'habitation le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), Synergie économique Laurentides (SEL), la Ville de Mirabel et les municipalités régionales de comté (MRC) des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de Thérèse-De Blainville. En plus d'un soutien financier au projet, la MRC des Pays d'en-Haut participe sur le comité directeur et le comité technique. L'entente sectorielle de développement de l'économie circulaire dans la région des Laurentides 2023-2026 correspond à l'un des objectifs du Plan pour une économie verte 2030, soit de soutenir les municipalités, les communautés et les citoyens dans l'adoption de nouvelles habitudes de vie plus durables comme la réduction du gaspillage alimentaire et la promotion du compostage. Elle s'inscrit aussi dans la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027, qui vise à répondre aux besoins et aux défis sociaux actuels, tels que les changements climatiques, par l'entremise du développement durable et de l'innovation sociale.</p>